



Quels sont vos droits en cas de litige immobilier

Par **asmakh27**, le **22/11/2024 à 16:34**

Bonjour, rnJ'ai entendu parler de nombreuses situations où des acheteurs ou locataires rencontrent des litiges liés à des malfaçons, des baux mal rédigés, ou des soucis de copropriété. Quels sont vos recours dans le cadre du [droit immobilier](#) ?

Par **Henriri**, le **23/11/2024 à 09:16**

Hello !rnVotre question est si vaste qu'il est assez hasardeux de lui apporter une réponse précise.rnQQ pistes à creuser pour vous : l'[article 1792 du Code civil](#), la loi n°89-462, la loi n°65-557...rnA+

Par **amajuris**, le **23/11/2024 à 10:21**

bonjour,rnpour les conseils, les notaires connaissent bien le droit immobilier.rn pour les recours, les avocats peuvent être consultés.rn salutations